(172)

Hennebont, le 22 octobre 2019.

MAIRIE D'HENNEBONT
ARRIVÉ LE
25 OCT. 2019

Monsieur André QUINTRIC.
Commissaire-enquêteur,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'examen de notre dossier.

Suite à la décision du Conseil départemental du Morbihan d'abandonner le projet de désenclavement de la Commune d'Inzinzac-Lochrist et de nous rétroceder les terrains acquis, conformément aux articles L 421-1 et suivants du Code de l'expropriation, nous sollicitons le classement en Zone urbanisable des parcelles cadastrées BN 378 et 379 actuellement classées en Zone "A".

Nous ne comprenons pas la décision de la Municipalité en date du 28 février 2019 de classer ces parcelles en Zone "AA", aucun motif ne vient conforter cette délibération qui nous semble dès plus arbitraire. Ces parcelles sont désservies par la rue du Kerroch et bénéficient de toutes les servitudes sont désservies par la rue du Kerroch et bénéficient de toutes les servitudes (eau, électricité, tout à l'égout ...) puisque le secteur est urbanisé au sud et à l'ouest des parcelles.

Dans l'attente d'un avis favorable à notre requête, veuillez agréer Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos salutations distinguées,